
Ville de ROYAN

Séance du 2 Septembre 1962

OBJET :

Excursion de Congressistes.-

62070 Le deux Septembre mil neuf cent soixante deux à onze heures, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire d'après convocations faites le 27 Août 1962

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUS-SEAU, LANOUE, MOUCHOT, POUGET, LANUSSE, GUILLAUD, MONGRAND BUJARD, GALLAND, GACHET, FONTANILLE, NARTEAU, BERLAND, REIX

Excusés MM. BISCAYE, BOUCHET, LAMOUCHE, FLAHAUT, MASSE BETOUS, ETCHEBER, M^{lle} FOUCHE.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BERLAND ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

M.M. les organisateurs du Congrès National de la Société Française de Médecine Préventive et Sociale ont demandé l'exécution d'une traversée supplémentaire Royan-Pointe de Grave le 10 Septembre et la mise à leur disposition du bac le 7 Septembre pour une excursion d'une durée de deux heures environ entre Royan et La Courbre.

M. le Maire est intervenu auprès de M. l'Inspecteur Général de l'Administration en Mission Extraordinaire, Préfet de la Gironde, à la demande du Secrétaire Général du Congrès pour savoir dans quelles conditions ces transports pourraient être effectués.

Il lui a été répondu que le voyage supplémentaire du 10 Septembre pourrait être facturé au prix de 500 NF ou, suivant l'application des tarifs par véhicules et par groupes de personnes traversées si le décompte des sommes dues en fonction de ces tarifs devait dépasser 500 NF.

En ce qui concerne l'excursion entre Royan et La Courbre, une utilisation du bac durant 3 heures doit être prévue et, par assimilation à la tarification adoptée pour une traversée aller-retour Pointe de Grave-Royan, il pourrait être demandé une location forfaitaire de 1.500 NF.

M. le Maire expose au Conseil que les organisateurs de ce Congrès lui ont demandé si le Conseil Municipal ne pourrait prendre en charge la dépense sus visée de 1.500 NF.

Le Conseil Municipal

Considérant l'intérêt que présente pour Royan ce Congrès qui groupe environ 600 membres et auquel assistera le Ministre du Travail,

Considérant que la possibilité qui est offerte pour l'utilisation exceptionnelle du bac par ces congressistes pourrait créer un précédent pour d'autres congrès qui en feraient la demande,

Considérant que cette excursion s'inscrit dans le cadre du développement des moyens touristiques que la station doit encourager,

décide

de prendre en charge sur le budget communal, soit la dépense de 500 NF correspondant au coût de la traversée supplémentaire "Royan-Pointe de Grave", si pour une cause imprévue l'excursion à La Courbre ne pouvait avoir lieu, soit exclusivement la dépense de 1500 NF nécessaire pour couvrir les frais de cette excursion, dans le cas où les deux transports seraient assurés.

que la dépense sera mandatée sur le chapitre " Dépenses Imprévues " du budget de 1962.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les Membres présents.

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-S/MER, le 15.9.62
Le Sous-Préfet,



LE PRÉFET DE LA GIRONDE

BORDEAUX, le 30 juin 1962

INSPECTEUR GÉNÉRAL DE L'ADMINISTRATION

EN MISSION EXTRAORDINAIRE

*Cela va passer
 d'instinct
 comme d'habitude
 Provenant de la Carrière
 c'est normal pour 5 autres copies
 Préférer au maximum
 cette au profit de
 le faire*

Monsieur le Maire,

Je n'avais pas manqué, dès réception de votre lettre, d'intervenir afin que soit examiné dans quelles conditions les organisateurs du Congrès National de la Société Française de Médecine Préventive et Sociale pourraient utiliser le bac "COTE d'ARGENT" au mois de septembre prochain.

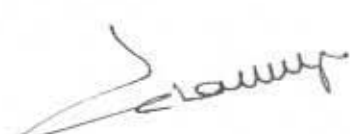
Les intéressés demandent l'exécution d'une traversée supplémentaire ROYAN-POINTE-de-GRAVE le 10 septembre et la mise à leur disposition du bac le 7 septembre pour une excursion d'une durée de 2 heures environ entre ROYAN et LA COUBRE.

Dans la période envisagée le bac "COTE d'ARGENT" pourrait être mis à la disposition des organisateurs du Congrès, sous réserve que le bac "CORDOUAN" soit, à cette date, en état d'assurer le service régulier.

Le voyage supplémentaire du 10 septembre 1962 pourrait être facturé au prix de 500 NF ou suivant l'application des tarifs par véhicule et par groupe de personnes traversés si le décompte des sommes dues en fonction de ces tarifs devait dépasser 500 NF.

En ce qui concerne l'excursion entre ROYAN et LA COUBRE, une utilisation du bac de 3 heures doit être prévue et, par assimilation à la tarification adoptée pour une traversée aller-retour POINTE-de-GRAVE-ROYAN, il pourrait être demandé une location forfaitaire de 1.500 NF.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les plus distingués.



Gabriel DELAUNAY.

Monsieur Hubert MEYER
Maire de ROYAN

ROYAN, le 20 Juillet 1962

Le Maire de la Ville de ROYAN
à Monsieur DELAUNAY
Inspecteur Général de l'Administration en mission
Extraordinaire
Préfet de la Gironde
BORDEAUX

PG/LH

Monsieur l'Inspecteur Général ,

Je m'excuse vivement de répondre tardivement à votre lettre du 30 Juin dernier relative à la demande formulée par les organisateurs du Congrès National de la Société Française de Médecine Préventive et Sociale, au sujet de l'utilisation du bac " Côte d'Argent " les 7 et 10 Septembre prochain.

Je désire vous exprimer mes sentiments de gratitude pour avoir accepté d'intervenir afin que ce groupement puisse recevoir satisfaction.

J'en ai immédiatement informé Monsieur le Docteur CARRIE qui m'avait fait part du désir du congrès dont il est l'organisateur.

Je vous demande, Monsieur l'Inspecteur Général, de recevoir les assurances de ma très haute considération.

Le Maire

H. MEYER
Contre-Amiral